



Crédit  Mutuel
de Bretagne

LA banque à qui parler

www.cmb.fr



CONVENTION CLARTÉ

PARTICULIERS

**Tarification des services
Juillet 2010**

La banque à qui parler

Les parts sociales ou « Parts A » que vous détenez vous confèrent la qualité de sociétaire de votre banque coopérative et mutualiste, dont les valeurs impliquent clarté et transparence de l'information.

Gage de votre confiance et de votre fidélité, cette transparence est notamment symbolisée par la politique d'information « Clarté » développée par le Crédit Mutuel de Bretagne depuis de nombreuses années.

Ainsi, pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans ce livret les principales conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers dans le domaine des services, de l'épargne, du crédit et de l'assurance.

Bien entendu, votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire ou conseil personnalisé.

Les conditions tarifaires applicables aux produits et services relevant de la convention de compte de dépôt sont identifiées par un cadre de fond bleu.

Sommaire

La banque au quotidien	4
Les forfaits de services.....	4
L'offre Jeunes.....	6
Le compte de dépôt et les services associés.....	8
Les cartes et les opérations liées.....	11
Les services de banque à distance.....	14
Les opérations à l'international.....	15
Les opérations sur valeurs mobilières et métaux précieux	17
Les prêts et assurances emprunteurs	19
Les prêts à la consommation.....	19
Les prêts à l'habitat.....	21
Les opérations sur prêts.....	23
Les incidents sur prêts.....	23
L'offre Jeunes.....	23
Les placements bancaires	24
Les taux réglementés.....	24
Les taux libres.....	24
Autres prestations	25
Les prestations diverses.....	25
L'offre Assurance et prévoyance	26
Comment résoudre un litige ?	28
Libellés des opérations bancaires courantes	29
Signification des libellés et abréviations utilisés sur le relevé de compte CMB	31

Les renvois sont numérotés et intégrés dans chacun des chapitres ou sous-chapitres matérialisés respectivement par un cadre rouge ou bleu.

La banque au quotidien

Les forfaits de services

➔ Eurocompte CMB

Le « forfait Essentiel » Eurocompte CMB est l'abonnement à cotisation mensuelle intégrant compte de dépôt, tenue de compte, un relevé mensuel, chéquier à domicile ⁽¹⁾, carte bancaire de paiement, accès illimité aux services de banque à distance CMB Direct (Domitel, Dominitel, Domiweb et Domimobile) ⁽²⁾.

Avec Eurocompte CMB, vous bénéficiez, sous forme d'abonnement, des services les plus utiles pour bien gérer votre quotidien.

Eurocompte CMB vous propose également en option et en bénéficiant d'avantages tarifaires :

- le choix de votre carte de paiement
- le porte-monnaie électronique Monéo
- l'assurance pour perte ou vol de vos moyens de paiement
- l'assurance prévoyance de votre découvert
- l'assurance tranquillité avec le contrat Protection Juridique
- le suivi de vos comptes sur votre téléphone mobile ou par e-mail avec Pocket Info

➔ Abonnement à cotisation mensuelle

> Avec carte MAESTRO appel systématique	4,08 €
> Avec carte MAESTRO appel étranger – Arrêt de commercialisation : 1 ^{er} juillet 2009	4,23 €
> Avec carte MASTERCARD débit immédiat	5,23 €
> Avec carte MASTERCARD débit différé	6,03 €
> Avec carte @CCESS MASTERCARD débit immédiat	5,79 €
> Avec carte @CCESS MASTERCARD débit différé	6,60 €
> Avec carte GOLD MASTERCARD débit immédiat	11,58 €
> Avec carte GOLD MASTERCARD débit différé	12,05 €
> Avec carte VISA débit immédiat	5,34 €
> Avec carte VISA débit différé	6,14 €
> Avec carte VISA Premier débit immédiat	12,34 €
> Avec carte VISA Premier débit différé	12,81 €
> Avec carte PLATINUM MASTERCARD	22,85 €

➔ Évolution de la cotisation Eurocompte CMB

Votre cotisation Eurocompte CMB fera l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra également intervenir en cas de modification de votre Eurocompte CMB (souscription ou clôture d'une option, changement de carte,...).

Exemples :

- souscription d'un Eurocompte CMB en janvier 2011 (sur la base des tarifs applicables à cette date).
- juillet 2011 : nouvelles conditions tarifaires et évolution de la cotisation Eurocompte CMB.

➔ Eurocompte Duo

Demi-tarif

A partir du 2^e Eurocompte CMB détenu dans le foyer, hors Eurocompte VIP, il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation du 2^e Eurocompte CMB et des suivants. Offre soumise à conditions, réserves et exclusions.

(1) Par envoi simple. Envoi recommandé : tarif postal en vigueur en supplément.

(2) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturés par l'opérateur et hors coûts des services d'information Pocket Info et Domitexto et, le cas échéant, de ceux des opérations réalisées.

● Prestation comprise dans le « forfait Essentiel » Eurocompte CMB.

➔ Services optionnels Eurocompte CMB ⁽³⁾

> Seconde carte de paiement	Demi-tarif ⁽⁴⁾
> Assurcarte (Assureur : Suravenir Assurances)	2,01 €
> Assurcarte Plus (Assureur : Suravenir Assurances)	2,50 €
> Option Quiétude ⁽⁵⁾	0,93 €
> Prévi-Découvert (Assureur : Suravenir)	0,75 €
> Carte Mastercard Préférence	Gratuit
> Carte Monéo Bleu	0,60 €
> Monéo sur carte bancaire	0,37 €
> Protection Juridique (Assureur : Suravenir Assurances)	3,50 €
> Relevé de compte, périodicités autres que mensuel (par relevé)	1,01 €
• Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽⁶⁾	0,83 €
• Pocket Info : △	
> relevé de compte bi-hebdomadaire	2,25 €
> relevé de compte quotidien	4,50 €
> alerte Compte ⁽⁷⁾	0,31 €
• Débit 3 fois :	
> activation de l'option	Gratuit
> utilisation de Débit 3 fois	3,00 € par tranche de 100,00 € ⁽⁸⁾
• Préférence Facile ⁽⁹⁾ :	
> activation de l'option sur la carte bancaire	Gratuit
> utilisation de Préférence Facile	Nous consulter
Autorisation de découvert Eurocompte CMB ⁽¹⁰⁾ :	Nous consulter
> frais de dossier	Gratuit
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TEG)	3,00 €
• Dépassement d'autorisation ⁽¹⁰⁾ :	
> taux de l'autorisation de découvert Eurocompte CMB majoré de 3 points	
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TEG)	3,00 €

➔ Eurocompte VIP (16-25 ans)

Voir l'Offre Jeunes – Page 6

➔ Crédit Mutuel Facil'Accès

Crédit Mutuel Facil'Accès est l'abonnement à cotisation mensuelle, réservé aux clients et sociétaires ne disposant pas de chéquier, intégrant compte de dépôt, tenue de compte, un relevé mensuel, carte Maestro, accès illimité aux services de banque à distance CMB Direct (Domitel, Doinitel, Domiweb et Domimobile) ⁽²⁾, franchise mensuelle de 5 opérations de paiement ⁽¹⁾ (virements, prélèvements, TIP, chèques de banque) pour le règlement des factures ne pouvant être payées par carte ou en espèces ⁽¹²⁾.

> Avec carte MAESTRO (appel systématique) **2,90 €**

(3) Supplément mensuel au « forfait Essentiel » Eurocompte CMB.

(4) À partir de la seconde carte détenue sur un même compte, il est appliqué une réduction de 50 % sur la plus faible cotisation hors Eurocompte CMB des cartes détenues sur ce même compte.

(5) L'option quiétude vous permet d'être remboursé une fois par mois des frais d'Alerte Pocket Info, 2 fois par an des frais de commissions d'examen de compte, une fois par an des frais de réédition du code confidentiel et de duplicata de relevé de compte.

(6) Service disponible à partir d'octobre 2010 sur carte MasterCard, carte MasterCard @cess et Cirrus dans un premier temps.

(7) Tarif par alerte. Facturation en supplément et distincte de la cotisation Eurocompte CMB.

(8) Le Débit 3 fois est une facilité de paiement d'une durée inférieure à 90 jours non soumise aux dispositions des articles L 311-1 et suivants du code de la consommation. TEG compris entre 9,37 % et 19,39 % au 1er mars 2010 et susceptible d'évolution. Tranche incomplète non tarifée, somme prélevée sur l'échéance finale.

(9) Sous réserve de la souscription d'une offre préalable de crédit Préférence n'ayant pas fait l'objet d'une rétractation dans le délai légal de 7 jours.

(10) Facturation trimestrielle des agios, TEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte – Plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution.

(11) Hors opérations gratuites (Prélèvements au profit des organismes publics ou assimilés (impôt, EDF, etc) et virements vers des comptes tenus au Crédit Mutuel).

(12) Au-delà de la franchise d'opérations, facturation des opérations à l'unité hors cotisation forfaitaire.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2010 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

L'offre Jeunes

➔ Eurocompte VIP (16-25 ans)

Le « forfait Essentiel » Eurocompte VIP est l'abonnement à cotisation mensuelle intégrant compte de dépôt, tenue de compte, un relevé mensuel, chéquier à domicile ⁽¹⁾, carte bancaire de retrait ou de paiement, accès illimité aux services de banque à distance CMB Direct (Domitel, Dominitel, Domiweb et Domimobile) ⁽²⁾.

Le « forfait Essentiel » Eurocompte VIP est accessible aux jeunes âgés de 16 à 18 ans mais, dans ce cas, l'abonnement est limité aux prestations suivantes :

Compte de dépôt avec ou sans chéquier ⁽³⁾, tenue de compte avec un relevé mensuel, carte de retrait ou de paiement ⁽³⁾, accès limité aux services de banque à distance (Domitel, Dominitel, Domiweb et Domimobile) ⁽²⁾ [notamment virements possibles uniquement entre comptes du mineur détenus au Crédit Mutuel, pas d'accès aux opérations de Bourse].

Avec Eurocompte VIP, vous bénéficiez, sous forme d'abonnement mensuel, des services les plus utiles pour bien gérer votre quotidien. Eurocompte VIP vous propose également en option et en bénéficiant d'avantages tarifaires :

- le choix de votre carte
- le porte monnaie électronique Monéo
- l'assurance pour perte ou vol de vos moyens de paiement
- l'assurance prévoyance de votre découvert ⁽⁴⁾
- l'assurance tranquillité avec le contrat Protection Juridique ⁽⁴⁾
- le suivi de vos comptes sur votre téléphone portable ou par e-mail avec Pocket Info

➔ Abonnement à cotisation mensuelle

Tarifs : Après 1ère année de gratuité, hors options souscrites

> Avec carte CIRRUS	1,99 €
> Avec carte MAESTRO appel systématique	2,03 €
> Avec carte MAESTRO appel étranger	
– Arrêt de commercialisation : 1er juillet 2009	2,11 €
> Avec carte MASTERCARD débit immédiat	2,61 €
> Avec carte @CESS MASTERCARD débit immédiat	2,89 €

➔ Services optionnels Eurocompte VIP ⁽⁵⁾

> Seconde Carte de Paiement	Demi-tarif ⁽⁶⁾
> Carte de retrait Cirrus	0,77 €
> Assurcarte (Assureur : Suravenir Assurances)	1,00 €
> Assurcarte Plus (Assureur : Suravenir Assurances)	1,25 €
> Prévi-Découvert (Assureur : Suravenir) ⁽⁴⁾	0,37 €
> Option Quiétude ⁽⁷⁾	0,46 €
> Carte Mastercard Préférence ⁽⁴⁾	Gratuit
> Monéo sur carte bancaire	0,18 €
> Carte Monéo Bleu	0,30 €
> Protection Juridique (Assureur : Suravenir Assurances) ⁽⁴⁾	1,75 €

(1) Par envoi simple. Envoi recommandé : tarif postal en vigueur en supplément. Chéquier en option pour les 16-17 ans dans l'Eurocompte VIP ; délivrance soumise à l'accord des représentants légaux.

(2) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturés par l'opérateur, de ceux des services d'information Pocket Info et Domitexto et, le cas échéant, de ceux des opérations réalisées. Services restreints pour les enfants mineurs.

(3) Délivrance soumise à l'accord des représentants légaux.

(4) A partir de 18 ans.

(5) Supplément mensuel au "forfait Essentiel" Eurocompte VIP.

(6) A partir de la seconde carte détenue sur un même compte, il est appliqué une réduction de 50 % sur la plus faible cotisation hors Eurocompte VIP des cartes détenues sur ce même compte.

(7) L'option quiétude vous permet d'être remboursé une fois par mois des frais d'Alerte Pocket Info, 2 fois par an des frais de commissions d'examen de compte, une fois par an des frais de réédition du code confidentiel et de duplicata de relevé de compte.

 Prestation comprise dans le « forfait Essentiel » Eurocompte VIP.

- > Relevé de compte, périodicités autres que mensuel (par relevé) **0,50 €**
- > Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽⁸⁾ **0,41 €**
- **Débit 3 fois :** ⁽⁴⁾
- > activation de l'option sur la carte bancaire **Gratuit**
- > utilisation de Débit 3 fois **3,00 € par tranche de 100,00 €** ⁽⁹⁾
- **Préférence Facile :** ^{(4) (10)}
- > activation de l'option sur la carte bancaire **Gratuit**
- > utilisation de Préférence Facile **Nous consulter**
- **Pocket Info :** △
- > relevé de compte bi-hebdomadaire **1,12 €**
- > relevé de compte quotidien **2,24 €**
- > alerte Compte ⁽¹¹⁾ **0,31 €**
- **Autorisation de découvert VIP (pour les 18 – 25 ans)** ⁽¹²⁾ **0,00%** ⁽¹³⁾
- > frais de dossier **Gratuit**
- > montant forfaitaire –
Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TEG) **3,00 €**
- **Dépassement d'autorisation** ⁽¹²⁾
- > taux de l'autorisation de découvert Eurocompte CMB majoré de 3 points
- > montant forfaitaire –
Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TEG) **3,00 €**
- ➔ **Gratuité du découvert jusqu'à 200 €** ^{(4) (12) (13)}
- ➔ **Cartes** ⁽¹⁴⁾
- ➔ **Pour les 12/17 ans**
- Carte VIP ⁽¹⁵⁾ – Arrêt de commercialisation : 4 mai 2010 **5,30 €**
- Carte VIP Cirrus ⁽¹⁵⁾ **10,60 €**
- Carte VIP rechargeable ⁽¹⁵⁾ **15,00 €**
- Personnalisation du visuel de la VIP Rechargeable **5,50 €**
- ➔ **Pour les 16/25 ans (hors Eurocompte VIP)**
- Carte CIRRUS **20,50 €**
- Carte MAESTRO appel systématique **21,75 €**
- Carte MAESTRO appel étranger –
Arrêt de commercialisation : 1er juillet 2009 **24,00 €**
- Carte MASTERCARD débit immédiat **36,50 €**
- Carte @CCESS MASTERCARD débit immédiat **43,50 €**
- Carte MONÉO BLEU **4,00 €**
- MONÉO sur carte bancaire **2,50 €**
- ➔ **Pour les 18/25 ans**
- Carte MASTERCARD Préférence **Gratuit**
- **Préférence Facile** ⁽¹⁰⁾ :
- > activation de l'option sur la carte bancaire **Gratuit**
- > utilisation de Préférence Facile **Nous consulter**
- **Débit 3 fois :**
- > activation de l'option sur la carte bancaire **Gratuit**
- > utilisation de Débit 3 fois **3,00 € par tranche de 100,00 €** ⁽⁹⁾

(8) Service disponible dès mai 2010 sur les cartes VIP rechargeable, puis à partir d'octobre 2010 sur MasterCard Classique, MasterCard @ccess et Cirrus.

(9) Le Débit 3 fois est une facilité de paiement d'une durée inférieure à 90 jours non soumise aux dispositions des articles L 311-1 et suivants du code de la consommation. TEG compris entre 9,37 % et 19,39 % au 1er mars 2010 et susceptible d'évolution. Tranche incomplète non tarifée, somme prélevée sur l'échéance finale.

(10) Sous réserve de la souscription d'une offre préalable de crédit Préférence n'ayant pas fait l'objet d'une rétractation dans le délai légal de 7 jours.

(11) 2 alertes gratuites par mois. Facturation en supplément et distincte de la cotisation Eurocompte VIP.

(12) Facturation trimestrielle des agios, TEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte – Plafonnement au taux de l'usuré. Taux susceptible d'évolution.

(13) 0,00 % jusqu'à 200 €. Au-delà de 200 €, taux du découvert Eurocompte CMB.

(14) Cotisation annuelle révisable.

(15) Cotisation gratuite la 1ère année. Accès gratuit au site www.vip-cmb.fr.

● Prestation comprise dans le « forfait Essentiel » Eurocompte VIP.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2010 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

Le compte de dépôt et les services associés

➔ Services liés au compte de dépôt

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Tenue de compte (par mois) ⁽¹⁾ **2,70 €**
- Délivrance de RIB ou d'IBAN **Gratuit**
- Chèque de banque **11,75 €**
- Désolidarisation et retrait de compte joint (sauf en cas de décès) **31,25 €**
- Commission d'examen de compte :
Perçue en cas de présentation d'une opération non autorisée nécessitant l'intervention spécifique d'un Conseiller que celle-ci se traduise ou non par un paiement.
- > Frais par mouvement **8,25 €**
(maximum : 25 opérations/mois)
- Clôture de compte **Gratuit**

➔ Opérations courantes

- Aux guichets du CMB :
 - > retrait d'espèces **Gratuit**
 - > encaissement de chèque **Gratuit**
 - > paiement de chèque **Gratuit**
- Aux guichets d'autres Fédérations de Crédit Mutuel :
 - > retrait Dépann'Espèces - Mise à disposition de fonds **Gratuit**

➔ Virements et prélèvements

Réception de l'ordre par la banque en jour ouvrable ⁽²⁾ avant 18 h 00 : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception après l'heure limite : exécution le 2^{ème} jour ouvrable suivant. 1 jour ouvrable supplémentaire pour l'exécution des ordres sur papier. Délai d'exécution maximum : 3 jours ouvrables sur la zone DSP ⁽³⁾, hors zone DSP, il pourra être supérieur à 3 jours ouvrables. Exécution dans ces délais sous réserve d'exactitude des éléments fournis par le client et après éventuelle validation du gestionnaire de compte.

- Virement France et virement SEPA ⁽⁴⁾ en faveur d'un compte :
 - > Tenu au Crédit Mutuel **Gratuit**
 - > Tenu dans une autre banque de la zone SEPA (France comprise) ⁽⁵⁾ :
 - ponctuel passé au guichet **2,80 €**
 - ponctuel passé par CMB Direct **Gratuit**
 - permanent initié au guichet (par virement) **1,12 €**
 - permanent passé par CMB Direct **Gratuit**

(1) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

(2) Jour ouvrable : jour au cours duquel la banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

(3) Zone DSP (Directive des Services de Paiement) = les états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

(4) Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre deux comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° de compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque), être émis en mode «SHARE» (frais partagés).

(5) L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) au 1er janvier 2010 couvre l'Espace Économique Européen (27 états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et Monaco).

 Prestation comprise dans le « forfait Essentiel » Eurocompte CMB.

- **Virement Pay2you vers une adresse e-mail ou un numéro de téléphone mobile :**
 - ponctuel passé par Domiweb ⁽¹⁾ **0,10 €** ⁽⁶⁾
 - ponctuel passé par un téléphone mobile ⁽⁷⁾ **0,50 €**
 - **Service d'information supplémentaire sur virements SEPA** ⁽⁴⁾ :
 - > avis d'exécution d'un virement SEPA **5,15 €**
 - **Prélèvement :**
 - > domiciliation – Mise en place **Gratuit**
 - > opposition – Révocation de l'autorisation **Gratuit**
 - > frais de prélèvement (par opération) **Gratuit**
- Sauf prélèvements émis par Organismes financiers autres que Crédit Mutuel et ses filiales (maximum : 5 par mois) **0,91 €**

➔ **Dates de valeur (en jours calendaires)**

- **Versement d'espèces** J (J : Jour du versement)
- **Retrait d'espèces Guichet ou GAB** J (J : jour du retrait)
- **Remise de chèque** J + 1 ouvrable ⁽²⁾ (J : Jour de la remise)
- **Paielement de chèque** J (J : Jour de présentation)
- **Virement en débit** J (J : Jour de l'opération)
- **Virement en crédit** J (J : Jour de réception des fonds)
- **Paielement de prélèvement** J (J : Jour de l'échéance du prélèvement)
- **Paielement par carte :**
 - cartes à débit immédiat J (J : Jour de l'opération)
 - cartes à débit différé J (J : Dernier jour calendaire du mois Factures stockées du 21 du mois précédent au 20 du mois en cours)

➔ **Chéquiers**

- **Expédition de chéquier à domicile (par envoi) :**
 - > en recommandé **tarif postal en vigueur**
 - > en envoi simple **1,33 €**
 - Opposition sur chèque **13,35 €**
 - Opposition sur chéquier ou série de chèques **27,40 €**

➔ **Relevés**

- **Mensuel à domicile ou via Domiweb** **Gratuit**
- Autre périodicité :**
 - > expédition à domicile, le relevé ⁽⁸⁾ **1,01 €**
 - > retirés à l'imprimante libre-service **Gratuit**
 - > via Domiweb **Gratuit**
- **Avis de crédit :**
 - > expédition à domicile, l'avis ⁽⁸⁾ **1,01 €**

(6) Gratuit jusqu'au 31/12/2010.

(7) Prix facturé par l'opérateur + prix du SMS selon contrat, susceptibles d'évolution.

(8) Facturation mensuelle.

➔ Découvert

Voir les prêts à la consommation – Page 19

➔ Incidents de fonctionnement

- Lettre d'information préalable au rejet de chèque ⁽⁹⁾ **11,50 €**
- Rejet de chèque inférieur ou égal à 50 €
(par chèque rejeté) ^{(10) (11)} **30,00 €**
- Rejet de chèque supérieur à 50 €
(par chèque rejeté) ^{(10) (11)} **50,00 €**
- Rejet de tout autre ordre de paiement (par opération rejetée)
Montant du paiement rejeté plafonné à 20,00 €
- Lettre de rappel pour régularisation :
 - > envoi simple **11,50 €**
 - > envoi recommandé **17,00 €**
- Saisies – Avis à tiers détenteur – Opposition à tiers détenteur **65,00 €**
- Opposition administrative
10 % du montant dû au Trésor Public maximum 65,00 €

(9) Frais perçus en cas de paiement du chèque.

(10) Tarif incluant : lettre d'information préalable au rejet de chèque, commission d'examen de compte, lettre d'injonction, déclaration Banque de France, affectation de provision, information mandataire, certificat de non-paiement.

(11) Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

Les cartes et les opérations liées

➔ Cartes de retrait ⁽¹⁾

- Carte Crédit Mutuel interfédérale **20,50 €**
- Carte Cirrus **20,50 €**
- Carte Express **5,15 €**

➔ Cartes de paiement ⁽¹⁾

- Carte MAESTRO :
 - > appel systématique **21,75 €**
 - > appel étranger – Arrêt de commercialisation : 1er juillet 2009 **24,00 €**
- Carte MASTERCARD :
 - > débit immédiat **36,50 €**
 - > débit différé **46,50 €**
- Carte @CCESS MASTERCARD :
 - > débit immédiat **43,50 €**
 - > débit différé **53,50 €**
- Carte VISA :
 - > débit immédiat **38,00 €**
 - > débit différé **48,00 €**
- Carte GOLD MASTERCARD :
 - > débit immédiat **120,00 €**
 - > débit différé **126,00 €**
- Carte VISA Premier :
 - > débit immédiat **130,00 €**
 - > débit différé **136,00 €**
- Carte PLATINUM **268,00 €**
- Carte MONÉO BLEU **8,00 €**
- MONÉO sur carte bancaire **5,00 €**
- Débit 3 fois :
 - > activation de l'option sur la carte bancaire **Gratuit**
 - > utilisation de Débit 3 fois **3,00 € par tranche de 100,00 €** ⁽²⁾
- Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽³⁾ **11,00 €**

➔ Cartes de crédit

- Carte MASTERCARD Préférence **Gratuit**
- Préférence Facile ⁽⁴⁾ :
 - > activation de l'option sur la carte bancaire **Gratuit**
 - > utilisation de Préférence Facile **Nous consulter**

➔ Service de paiement CB sécurisé sur Internet ⁽⁵⁾

- Virtualis **Gratuit**
- Blocage Internet ⁽⁶⁾ **Gratuit**

(1) Cotisation annuelle révisable.

(2) Le Débit 3 fois est une facilité de paiement d'une durée inférieure à 90 jours non soumise aux dispositions des articles L 311-1 et suivants du code de la consommation. TEG compris entre 9,37 % et 19,39 % au 1er mars 2010 et susceptible d'évolution. Tranche incomplète non tarifiée, somme prélevée sur l'échéance finale.

(3) Service disponible dès mai 2010 sur les cartes VIP rechargeable, puis à partir d'octobre 2010 sur MasterCard Classique et MasterCard @ccess et Cirrus.

(4) Sous réserve de la souscription d'une offre préalable de crédit Préférence n'ayant pas fait l'objet d'une rétractation dans le délai légal de 7 jours.

(5) Coût de la communication facturé par l'opérateur à la charge du sociétaire.

(6) Utilisation subordonnée à l'activation du service, après authentification du porteur, sur Domiweb ou auprès des guichets de la banque.

Prestation comprise dans le « forfait Essentiel » Eurocompte CMB.

Pays de la zone Euro et États utilisant l'Euro de manière officielle :
 Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande,
 France, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco,
 Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Vatican

➔ **Retraits et paiements** **avec une carte bancaire** ⁽⁷⁾

• **Retrait dans les distributeurs automatiques autres que Crédit Mutuel :**

> En Euro :

- avec carte MAESTRO **1,00 €**

- avec cartes MASTERCARD, @CCESS MASTERCARD ou VISA,
 à partir du 5^e retrait dans le mois (par retrait) **1,00 €**

- avec cartes MASTERCARD, @CCESS MASTERCARD ou VISA,
 à partir du 9^e retrait dans le mois pour les détenteurs
 d'Eurocompte CMB et VIP (par retrait) **1,00 €**

- avec cartes GOLD MASTERCARD,
 VISA Premier ou PLATINUM **Gratuit**

> Dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁸⁾ :

- avec carte PLATINUM **Gratuit**

- avec cartes GOLD MASTERCARD, VISA Premier
2,00 % du montant du retrait + 2,10 €
pour les 18-25 ans Gratuit

- avec autres cartes **2,00 % du montant du retrait + 2,10 €**

• **Retrait au guichet (Cash-Advance) avec carte bancaire :**

> dans une agence Crédit Mutuel **Gratuit**

> dans une autre banque, en Euro :

- avec carte PLATINUM **Gratuit**

- avec autres cartes **5,05 €**

> dans une autre banque, dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁸⁾ :

- avec carte PLATINUM **Gratuit**

- avec autres cartes **2,00 % du montant du retrait + 5,10 €**

• **Paiement en Euro** **Gratuit**

• **Paiement dans une autre monnaie que l'Euro** ⁽⁸⁾ :

> avec carte PLATINUM **Gratuit**

> avec cartes GOLD MASTERCARD, VISA Premier
2,00 % du montant du paiement + 0,30 €
pour les 18-25 ans Gratuit

> avec autres cartes **2,00 % du montant du paiement + 0,30 €**

➔ **Assurance des moyens de paiement** ^{(1) (9)}

• **Assurcarte (Assureur : Suravenir Assurances)** ⁽¹⁰⁾ **26,80 €**

• **Assurcarte Plus (Assureur : Suravenir Assurances)** ⁽¹⁰⁾ **33,35 €**

(7) Par opération.

(8) Opération pouvant donner lieu à la perception de frais de change, par la banque ou la banque du commerçant, refacturés au client.

(9) La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution.

(10) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

➔ Incidents de fonctionnement cartes

- **Opposition sur carte :**
 - > pour usage abusif **Gratuit**
 - > pour autres motifs **Gratuit**
- **Recherche sur opération carte :**
 - > fondée **Gratuit**
 - > non-fondée **27,50 €**
- **Réédition du code confidentiel**
 - > en France **5,30 €**
 - > expédition express à l'étranger ⁽¹¹⁾ **80,00 €**
- **Modification plafond carte** **Gratuit**
- **Refabrication carte :**
 - > perdue, volée ou renouvelée avant échéance ^{(10) (12)} **10,00 €**
 - > défectueuse **Gratuit**
 - > frais supplémentaires pour envoi express à l'étranger ⁽¹¹⁾ **80,00 €**
- **Capture de carte** **Gratuit**

(11) Expédition en 24h ou 48h selon le pays.

(12) Remboursement de l'opération aux adhérents d'une assurance des moyens de paiement Assurcarte en cas de perte ou de vol, sous réserve des dispositions du contrat souscrit.

Les services de Banque à distance

➔ CMB Direct [△]

Hors Eurocompte CMB/VIP, les services de banque à distance Domitel et Dominitel sont accessibles sur cotisation forfaitaire mensuelle (si connexion dans le mois) ⁽¹⁾.

- Domitel ⁽²⁾ : accès aux comptes par téléphone ^(*) au 0 821 011 011 **1,00 €**
- Dominitel ⁽²⁾ : accès aux comptes par Minitel 3615 CMB **4,00 €**
- Domiweb ⁽²⁾ : accès aux comptes par Internet www.cmb.fr **Gratuit**
- Domimobile ⁽²⁾ :
 - > Accès aux comptes par Internet mobile m.cmb.fr **Gratuit**
 - > Accès aux comptes par les applications CMB iPhone TM et Android TM **Gratuit**

➔ Services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail [△]

- Pocket Info :
 - > relevé de compte bi-hebdomadaire (par mois) **2,50 €**
 - > relevé de compte quotidien (par mois) **5,00 €**
 - > alerte Compte (par alerte émise) **0,34 €**
- Domitexto ^(**) **0,35 €**

➔ Service Pay2you (émission de virements via un numéro de téléphone mobile ou une adresse e-mail)

- Abonnement **Gratuit**
- Virement Pay2you vers une adresse e-mail ou un numéro de téléphone mobile :
 - ponctuel passé par Domiweb ⁽³⁾ **0,10 € ⁽⁴⁾**
 - ponctuel passé par un téléphone mobile ^(**) **0,50 €**

➔ Service de chèque en ligne

- Envoi simple **0,99 €**
- Envoi recommandé **4,99 €**

➔ Domi-Confidens (Coffre-fort électronique) ^{(5) △}

- > 1 Gigaoctet (Go) - par mois **1,00 €**
- > Le Go supplémentaire (maximum : 4 Go) - par mois **1,00 €**

(*) Coût de la communication à la charge du sociétaire et facturé par l'opérateur, selon contrat et susceptible d'évolution. Si appel d'un mobile par le 842 ou le 2267 : 0,34 € de connexion + coût de la communication à la charge du sociétaire, facturé par l'opérateur, selon contrat et susceptibles d'évolution.

(**) Prix facturé par l'opérateur + prix du SMS selon contrat, susceptibles d'évolution.

(1) Personnes majeures uniquement.

(2) Coût de la communication facturé par l'opérateur à la charge du sociétaire.

(3) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

(4) Gratuit jusqu'au 31/12/2010.

(5) Facturation annuelle - Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

Prestation comprise dans le « forfait Essentiel » Eurocompte CMB.

Les tarifs des prestations signalées par un [△] s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2010 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

Les opérations à l'international

➔ Virement international émis hors conditions SEPA ⁽¹⁾

Réception de l'ordre par la banque en jour ouvrable ⁽²⁾ avant 18 h 00 : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception après l'heure limite : exécution le 2^e jour ouvrable suivant. 1 jour ouvrable supplémentaire pour l'exécution des ordres sur papier. Délai d'exécution maximum : 3 jours ouvrables sur la zone DSP ⁽³⁾, hors zone DSP, il pourra être supérieur à 3 jours ouvrables. Exécution dans ces délais sous réserve d'exactitude des éléments fournis par le client et après éventuelle validation du gestionnaire de compte.

• Virement ponctuel	0,10 % minimum 24,00 €
• Virement permanent	12,95 €
• Commissions additives :	
> commission de change ⁽⁴⁾	0,05 % minimum 14,10 €
> tous frais au donneur d'ordre ⁽⁵⁾	11,50 €
> émission de chèque de banque	39,00 €
> virement urgent	6,30 €
> commission de réparation ⁽⁶⁾	6,45 €

➔ Virement international reçu hors conditions SEPA ⁽¹⁾

• Virement	13,70 €
• Commissions additives :	
> commission de change ⁽⁴⁾	0,05 % minimum 14,10 €
> commission de réparation ⁽⁶⁾	13,20 €

➔ Services d'information supplémentaires sur virements

• Avis d'exécution d'un virement	5,15 €
• Avis de réception d'un virement	5,15 €
• Avis d'opération	2,15 €

➔ Émission de chèque ⁽¹⁾

• Paiement	0,10 % minimum 36,75 €
• Impayé - Prorogation	45,00 €
• Commission de change ⁽⁴⁾	0,05 % minimum 14,10 €

(1) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont le cas échéant refacturés au réel.

(2) Jour ouvrable : jour au cours duquel la banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

(3) Zone DSP (Directive des Services de Paiement) = 27 états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

(4) Commission non perçue pour les opérations en Euro.

(5) Si le mode «OUR» est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

(6) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (RIB, IBAN, BIC...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

➔ Remise de chèque ⁽¹⁾

(en devise ou en Euro payable à l'étranger)

- Encaissement SBF ⁽⁷⁾ **0,10 % minimum 32,75 €**
- Encaissement CAE ⁽⁸⁾ **0,10 % minimum 39,50 €**
- Impayé – Prorogation – Avis de sort **45,00 €**
- Commission de change ⁽⁴⁾ **0,05 % minimum 14,10 €**

➔ Change de devises

• Billets de banque :

> vente ⁽⁹⁾

Cours vendeur + 3,00 %

> achat ⁽¹⁰⁾

Cours acheteur + 3,00 %

Chèques de voyage :

> vente ⁽⁹⁾ toutes devises

Cours vendeur + 1,25 %

> achat ⁽¹⁰⁾ euros

Gratuit

> achat ⁽¹⁰⁾ autres devises

Cours acheteur + 1,25 %

(7) Sauf bonne fin.

(8) Crédit après encaissement.

(9) Vente = délivrance par la banque.

(10) Achat = reprise par la banque.

Les opérations sur valeurs mobilières et métaux précieux

➔ Achat et vente en Bourse France

- Frais de prise d'ordre au guichet **4,50 €**
- Ordre de Bourse passé au guichet :
 - > minimum **13,70 €**
 - > minimum pour bons et droits de souscription **5,30 €**
 - > introduction - privatisation **Gratuit**
- Ordre de Bourse passé par CMB Direct ⁽¹⁾ :
 - > minimum **10,00 €**
 - > minimum pour bons et droits de souscription **5,30 €**
 - > introduction - privatisation **Gratuit**
- Commission de règlement différé **0,40%**
- Commission de prorogation sur ordre avec SRD :
 - > minimum **8,35 €**
- Ordre tombé ou annulé **Gratuit**

➔ OPA centralisée

- > Minimum **7,90 €**
- > Maximum **23,00 €**

➔ Achat et vente en Bourse étrangère

- Frais de prise d'ordre au guichet **4,50 €**
- Ordre de Bourse passé au guichet ⁽²⁾ :
 - > minimum **50,00 €**
- Ordre tombé ou annulé **10,75 €**

➔ Dates de valeur

- Achat au comptant **J**
- Vente au comptant **J + 2 ouvrés**
- SRD **dernier jour ouvré du mois**

➔ Frais de souscription sur OPCVM internes (hors FCP à capital garanti)

- Forfait **Gratuit**
- Droits d'entrée **maximum 1,00%**

➔ Frais de souscription sur OPCVM externes

- Forfait **25,50 €**
- Droits d'entrée **Selon notice de l'OPCVM**

➔ Parts sociales B et C du CMB

- Souscription **Gratuit**
- Frais de gestion **Gratuit**

(1) Dominitel, Domiweb, Domimobile.

(2) Hors frais d'intermédiaires.

➔ Droits de garde ^{(3) (4)} △

- Frais fixes par compte ⁽⁵⁾ **27,50 €**
- Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel **3,60 €**
- Facturation proportionnelle hors valeurs Crédit Mutuel **0,21%**
- Maximum de facturation (par an et par sociétaire) **280,00 €**

➔ Relevés spécifiques aux instruments financiers

- Relevé de portefeuille **Gratuit**
- Relevé d'impôt sur la fortune **61,00 €**

➔ Transactions sur or et argent

- Commission perçue par type de ligne or ⁽⁶⁾ :
 - > achat **1,00 % minimum 21,50 €**
 - > vente **1,00 % minimum 21,50 €**
- + taxes fiscales en vigueur
- Commission perçue par type de ligne argent ⁽⁶⁾ :
 - > achat **1,00 %**
 - > vente **1,00 %**
- + taxes fiscales en vigueur

➔ Prestations diverses

- La gestion des actions non cotées ⁽⁷⁾ △
 - > Inscription des titres, détachement dividendes, valorisation **75,00 €**
- Les transferts interbancaires
(vers un établissement autre que le Crédit Mutuel) △
 - > PEA, Compte de titres **99,00 €**

➔ Gestion sous mandat

• Frais de gestion

Exprimés en un pourcentage annuel TTC qui dépend du profil de gestion retenu.

Sur la base de la valorisation des portefeuilles ^(*) au dernier jour ouvré du mois, la perception est :

- mensuelle pour les frais de gestion fixes,
- semestrielle pour les frais de gestion variables selon la performance.

Profil équilibré	Profil tonique	Profil dynamique
0,90 %	1,10 %	0,60 % + 8,00 % de la performance

(*) Titres et solde du compte espèces associé

• Commissions de mouvements

Limitées à la part acquise à l'OPCVM précisée dans sa notice d'information visée par l'AMF disponible auprès des Caisses de Crédit Mutuel de Bretagne.

• Droits de garde

Les comptes de titres en gestion sous mandat sont soumis à la perception des droits de garde visés ci-dessus.

(3) Les droits de garde sont prélevés annuellement sur la base des positions arrêtées au 30 juin.

(4) Gratuit pour les moins de 26 ans si la valorisation du portefeuille est inférieure à 10 000 €.

(5) Non facturés en cas de détention uniquement de parts sociales B et/ou C du CMB.

(6) Type de ligne = 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.

(7) Forfait annuel.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2010 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

Les prêts et assurances emprunteurs

Les prêts à la consommation (*)

➔ Découvert (1)

- **Découvert autorisé en compte** (2) **Nous consulter**
- > Frais de dossier **8,00 €**
- > Montant forfaitaire -
Article R313-4 du Code de la consommation - (par trimestre, hors TEG) **3,00 €**
- **Découvert non convenu ou dépassement d'autorisation** (2)
- > Taux de l'autorisation de découvert autorisé en compte majoré de 3 points
- > Montant forfaitaire -
Article R313-4 du Code de la consommation - (par trimestre, hors TEG) **3,00 €**

➔ Assurance décès Prévi-Découvert (3) (4)

- Adhérent seul (Assureur : Suravenir) **10,00 €**
- Adhérent + co-adhérent (Assureur : Suravenir) **19,00 €**

➔ Préférence

- Taux nominal hors assurances **Nous consulter**
- Frais de dossier **Gratuit**
- Assurance décès, invalidité, incapacité de travail (5) **3,00 %**
- Assurance perte d'emploi :
- > par mois pour 10 000 € empruntés et 50 % assurés (6) **1,00 %**

➔ Prêt personnel

- **Financement :**
voiture, équipement de la maison, bateau, camping-car :
- > Taux nominal hors assurances facultatives **Nous consulter**
- **Prêt sans objet, consolidation de créances, regroupement de crédits :**
- > Taux nominal hors assurances facultatives **Nous consulter**
- **Frais de dossier :** **1,00 % du montant emprunté**
- > Minimum **63,00 €**
- > Maximum **150,00 €**
- **Assurance décès, invalidité, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle :**
- > par mois pour 10 000 € empruntés et franchise de 90 jrs (5) **Nous consulter**
- **Assurance décès, invalidité, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle, sans formalités médicales :**
- > par mois pour 10 000 € empruntés et franchise de 90 jrs (5) **Nous consulter**
- **Assurance perte d'emploi :**
- > par mois pour 10 000 € empruntés et 50 % assurés (6) **Nous consulter**

(*) Les taux indiqués sont des taux nominaux. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMB (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.

(1) A sa date anniversaire, votre autorisation de découvert, conformément à votre contrat et sauf indication contraire de votre part ou dénonciation de la part du Prêteur, sera reconduite pour un an.

(2) Facturation trimestrielle des agios, TEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte. Plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution.

(3) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution.

(4) Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 2 000 € par adhérent.

(5) Assurance(s) facultative(s) avec une franchise de 90 jrs hors surprime éventuelle et/ou conditions particulières pour les sociétaires de 65 ans ou plus (Assureur : Suravenir).

(6) Assurance(s) facultative(s) (Assureur : Suravenir).

➔ **Avance sur placement**

- Taux indexé sur le taux moyen des Emprunts d'État ^{(7) (8)}
+ 1,50 pt
- Frais de dossier : **1,00 % du montant**
 - > minimum **10,00 €**
 - > maximum **155,00 €**

➔ **Crédits par signature**

- Aval et caution (frais d'acte) **30,00 €**

(7) Facturation trimestrielle des agios, TEG indiqué sur relevé de compte.

(8) TME au 30 avril 2010: 3,44 % révisable mensuellement.

Les prêts à l'habitat ^(*)

➔ Prêt à taux fixe

• Prêt Épargne Logement :

taux nominal annuel égal à celui de la phase d'épargne (hors prime d'épargne) majoré de 1,50 % (prêt sur compte) ou 1,70 % (prêt sur plan) hors assurances facultatives.

taux réglementé et fixé en fonction du (des) taux de rémunération du compte.

> Sur compte **de 2,00 % à 4,75 %**

Taux réglementé et fixé en fonction de la date d'ouverture du Plan.

> Sur Plan **de 4,20 % à 8,00 %**

• Prêts amortissables et prêts in fine **Nous consulter**

• Prêt Conventionné - Prêt à l'Accession Sociale **Nous consulter**

• Nouveau Prêt à Taux Zéro - Éco-prêt à taux zéro **0,00 %**

➔ Prêt à taux révisable

• Prêt Indissimmo **Nous consulter**

Le taux est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne mensuelle du Taux Interbancaire Offert en Euros à 3 ou 12 mois (appelé aussi Euribor).

Les prêts Indissimmo bénéficient d'un mécanisme de sécurisation avec variation du taux initial, selon le type de prêt, dans une fourchette de plus ou moins 1,00 %, 1,50 % ou 2,50 %.

➔ Prêt à taux mixte

• Prêt Équilibrimmo **Nous consulter**

Ces prêts à taux révisable se décomposent en deux périodes successives : une première période dite de fixité de taux en début de prêt (7 ou 10 ans selon la durée du prêt) suivie d'une période de variabilité sur la durée restante. Pendant cette seconde période, le taux est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne mensuelle du Taux Interbancaire Offert en Euros à 3 mois (appelé aussi Euribor).

Ces prêts bénéficient d'un mécanisme de sécurisation avec variation du taux initial, selon le type de prêt, dans une fourchette de plus ou moins 1,50 % à 2,00 %.

➔ Assurances sur prêts habitat ⁽¹⁾

• Assurance décès, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle : **Nous consulter**

• Assurance Perte d'emploi : **Nous consulter**

• Assurance des emprunteurs réalisée hors filiales du Groupe :

> frais de dossier **de 60,00 € à 140,00 €**

(*) Les taux indiqués sont les taux nominaux. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMB (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.

(1) Assurance(s) facultative(s) (Assureur : Suravenir).

➔ Frais de dossier

- Prêt Épargne Logement, Nouveau Prêt à Taux Zéro et Éco-prêt à taux zéro

Gratuit

Les frais de dossier sont perçus lors de la 1^{ère} mise à disposition des fonds :

- Prêt à l'Accession Sociale **1,00 % du montant du prêt maximum 500,00 €**
- Autres prêts **1,00 % du montant du prêt minimum 115,00 € maximum 915,00 €**

➔ Crédits par signature

- Aval et caution (frais d'acte)

30,00 €

Les opérations sur prêts

- **Prise de garanties :**
 - > garantie hypothécaire immobilière **Gratuit**
 - > autres garanties, selon la garantie **de 30,00 € à 150,00 €**
- **Enregistrement, notification, frais postaux,...:**
 - > récupération des frais engagés par la banque pour le compte du client
- **Duplicata de tableau d'amortissement de prêt** **20,75 €**
- **Désolidarisation du co-emprunteur :**
 - > en cas de décès **Gratuit**
 - > en cas de séparation, de divorce **104,00 €**
- **Modification de la date d'échéance ou de l'échéance** **20,30 €**
- **Changement de domiciliation** **Gratuit**
- **Décompte de remboursement anticipé** **Gratuit**
- **Renégociation par voie d'avenant :**
 - > modification des garanties **71,00 €**
 - > demande de mainlevée de garanties **71,00 €**
 - > autres renégociations **1,00 % du capital restant dû**
Minimum 105,00 €

Les incidents sur prêts

- **Lettre de rappel pour régularisation :**
 - > envoi simple **11,50 €**
 - > envoi recommandé **17,00 €**

L'offre Jeunes ^(*)

➔ Prêt études 18/28 ans

- Taux nominal hors assurances facultatives **Nous consulter**

➔ Prêt Projet

- **Financement : permis de conduire à 1 € par jour :**
 - > taux nominal hors assurances facultatives **0,00 %**
- **Financement : voiture, moto, équipement de la maison, micro-ordinateur, dépôt de garantie :**
 - > taux nominal hors assurances facultatives **Nous consulter**

(*) Les taux indiqués sont des taux nominaux. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMB et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.

Les placements bancaires

Les taux réglementés

- Livret Bleu ^{(1) (2)} **1,25 %**
Depuis le 01/01/2009, le Livret Bleu est le Livret A du Crédit Mutuel.
- Livret Développement Durable (ex-Codevi) ^{(1) (2)} **1,25 %**
- Livret d'Épargne Populaire ^{(1) (3)} **1,75 %**
- Compte d'Épargne Logement ^{(4) (5)} **0,75 %**
- Plan d'Épargne Logement ^{(4) (6) (7)} **2,50 %**

- (1) Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics et susceptibles d'être modifiés par eux chaque trimestre
- (2) Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu et de contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).
- (3) Taux d'intérêt hors complément de rémunération éventuel. Le bénéfice du LEP est subordonné à la justification d'un montant d'imposition n'excédant pas un plafond déterminé chaque année par les Pouvoirs Publics et fixé à 757 € pour l'imposition mise en recouvrement en 2009.
- (4) Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu mais hors contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles) pouvant bénéficier en cas de réalisation d'un prêt épargne-logement d'une prime d'État complémentaire, soumise aux contributions sociales.
- (5) Prime d'État égale à la moitié des intérêts acquis et pris en compte dans le calcul des droits au prêt accordé, plafonnée à 1 144 € et accordée sous réserve du respect de 18 mois d'indisponibilité des fonds placés (12 mois sous certaines conditions).
- (6) Accordé jusqu'au terme du PEL, sous condition du respect de 4 années d'indisponibilité des fonds placés. Les intérêts acquis le cas échéant à compter de la 12ème année sont assujettis à l'impôt sur le revenu.
- (7) Prime d'État égale à un pourcentage des intérêts acquis à la date de venue à terme du plan, plafonnée à 1 525 € sauf majorations familiales.

Les taux libres ^(*)

- Compte sur Livret ⁽¹⁾ **1,00 %**
- Livret Fidélité ^{(1) (2)} **de 1,00 % à 1,90 %**
- Livret Jeune ⁽³⁾ **2,40 %**
- Livret d'Épargne pour les Autres ⁽¹⁾ **2,00 %**
- Parts B CMB ⁽¹⁾ **2,10 %**
- Parts C CMB ⁽¹⁾ **3,40 %**
- Compte à Terme et Bon de Caisse **Nous consulter**
- Capital Revenu ⁽⁴⁾ **2,80 % ⁽⁵⁾**
- Capital Expansion ⁽⁴⁾ **2,90 % ⁽⁵⁾**
- Plan Bleu ⁽⁶⁾ **3,00 % ⁽⁷⁾**

(*) Ces taux peuvent être modifiés à tout moment par le CMB et ne constituent pas des conditions tarifaires.

- (1) Taux d'intérêt brut annuel, hors impôt sur le revenu et contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).
- (2) Taux résultant de l'addition d'un taux de base et d'un complément éventuel d'intérêts. Ce dernier est accordé, par quinzaine, uniquement en cas de détention simultanée d'un Livret de Développement Durable (ex-Codevi) dans les livres de la même Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne et en fonction du solde de celui-ci pour la même quinzaine.
- (3) Réserve aux 12-25 ans. Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu et de contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).
- (4) Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu, hors contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles). Accessible aux personnes non titulaires d'un PEL.
- (5) Ne s'applique qu'au versement initial.
- (6) Plan Bleu est une convention de Compte de dépôt à Terme d'une durée de 4 ans, réservée aux personnes physiques majeures.
- (7) Taux actuariel annuel brut applicable sous réserve du respect des conditions de la convention Plan Bleu et en particulier l'absence de remboursement anticipé.

Autres prestations

Les prestations diverses

- Délivrance liste des opérations automatiques et récurrentes **Gratuit**
- Retour courrier NPAI ⁽¹⁾ △ **8,75 €**
- Duplicata document et contrat **11,50 €**
- Frais de recherche :
 - > tout document dont contrat **11,50 €**
 - > photocopie supplémentaire **0,54 €**
- Duplicata relevé de compte, le relevé :
 - > réalisé en agence **6,50 €**
 - > recherche archive **11,50 €**
- Transferts interbancaires (vers un établissement autre que le Crédit Mutuel) :
 - > CEL, PEL **90,00 €**
 - > PEP **Variable** ⁽²⁾
- Chèque de banque sur Livrets **11,75 €**
- Prélèvement sur autres comptes que compte de dépôt :
 - > domiciliation – Mise en place **Gratuit**
 - > opposition – Révocation de l'autorisation **Gratuit**
 - > frais de prélèvement (par opération) **Gratuit**Sauf prélèvements émis par Organismes financiers autres que Crédit Mutuel et ses filiales (maximum : 5 par mois) **0,91 €**
- ➔ **Ouverture de succession** ⁽³⁾
 - Inférieure à 3 000 € **52,00 €**
 - De 3 000 € à 15 300 € **229,00 €**
 - De 15 300 € à 50 000 € **312,50 €**
 - À partir de 50 000 € **470,00 €**
- ➔ **Bilan patrimonial**
 - Diagnostic **475,00 €**
 - Études spécifiques **249,00 €**
- ➔ **Location de compartiment coffre** ⁽⁴⁾ △
 - De 0 à 10 dm³ **46,00 €**
 - De 10 à 20 dm³ **67,00 €**
 - De 20 à 30 dm³ **81,00 €**
 - De 30 à 40 dm³ **86,00 €**
 - De 40 à 60 dm³ **110,00 €**
 - De 60 à 100 dm³ **142,00 €**
 - Plus de 100 dm³ **182,00 €**

(1) N'habite pas à l'adresse indiquée.

(2) 30 % des intérêts bruts acquis depuis la souscription ou la dernière prorogation.

(3) Commission perçue à l'ouverture de la succession en fonction des actifs détenus au CMB par le défunt.

(4) Tarification annuelle.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2010 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

L'offre Assurance et prévoyance (*)

➔ Auto (auto, moto, cyclo, caravane) ⁽¹⁾

- Formule légale
- Formule tous risques (Essentiel et Confort)
- Formule tiers (Essentiel et Confort)

➔ Multirisque Habitation (résidence principale, secondaire et propriétaire non occupant) ⁽¹⁾

- Contrat Essentiel
- Contrat Confort

➔ Assurance des personnes ⁽¹⁾

- Complémentaire santé

Des formules qui vous garantissent un remboursement optimal suivant vos besoins :

- > Formule Essentielle
- > Formule Sécurité
- > Formule Confort
- > Formule Confort maxi
- > Formule Senior
- + Option Équilibre

➔ Prévoyance, protection des personnes ⁽¹⁾

- Prévi-Famille

Assurance permettant de garantir le versement d'un capital compris entre 10 000 € et 500 000 €, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Exemple de cotisation trimestrielle pour un capital de 15 000 € ⁽²⁾ :

Age	18 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans
Cotisation trimestrielle	6,00€	6,75€	9,00€	12,75€	19,50€	30,00€	45,75€	71,25€	104,25€

(*) La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des Conditions Générales et Particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution.

(1) Cotisation annuelle révisable.

(2) Tarifs en vigueur au 01/07/2010 susceptibles d'évolution.

- Garantie des Accidents de la Vie :
2 formules s'adaptant à votre situation matrimoniale

> Formule Individuelle ou Familiale :

Cotisation mensuelle :

- formule Confort :

Accidents légers et graves

Seuil d'intervention 1 % d'invalidité ⁽³⁾

Formule Familiale

Nous consulter

Formule Individuelle

Nous consulter

- formule Essentiel :

Accidents graves uniquement

Seuil d'intervention 30 % d'invalidité IPP

Formule Familiale

Nous consulter

Formule Individuelle

Nous consulter

➔ Assurance et Assistance

« Vie quotidienne » ⁽¹⁾

- Protection juridique **à partir de 48,00 €/an**
- Assurance scolaire **à partir de 16,10 €/an**
- Navigation de plaisance

➔ Sécurité, protection des biens

- Protection Vol

Surveillance et protection de votre habitation 24h/24.

Abonnement mensuel à partir de 19,50 € (hors frais d'installation et de mise en service : 79 €) ⁽²⁾.

(3) De 1 % à 9 % d'invalidité, seuls les préjudices personnels sont indemnisés. Au-delà, indemnisation de tous les préjudices garantis et frais d'aménagement.

Comment résoudre un litige ?

Le Crédit Mutuel de Bretagne a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

➔ La Caisse de Crédit Mutuel : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Directeur de votre agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou courrier électronique.

➔ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service dont les coordonnées sont indiquées ci-après par courrier, télécopie, téléphone ou Internet :

CMB – Service Relations Clientèle – 29808 BREST CEDEX 9

Télécopie : 02 98 00 33 30

Téléphone : 0800 00 30 92 (non surtaxé)

Appel possible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

e-mail : suggestion@cmb.fr

➔ Le Médiateur du Crédit Mutuel

Lorsque les personnes ne trouvent pas de solutions dans le règlement de leurs litiges, l'ultime étape avant le recours en justice est la médiation. Cette procédure consiste à faire appel à une tierce personne chargée de proposer une solution de conciliation et de trouver un accord entre les différentes parties. La saisie du médiateur se fait exclusivement par écrit à l'adresse suivante :

M. Le Médiateur du Crédit Mutuel – 29808 BREST CEDEX 9

Mentions légales :

Crédit Mutuel Arkéa

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances

Siège social : 1 rue Louis Lichou – 29480 LE RELECQ-KERHUON – SIREN 775 577 018 RCS BREST – N° ORIAS : 07 025 585

SURAVENIR – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 € – Société mixte régie par le Code des assurances – Siège social : 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 BREST CEDEX 9 – SIREN 330 033 127 RCS Brest

SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (61 rue Taitbout – 75009 PARIS)

SURAVENIR ASSURANCES – Société anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 € – Entreprise régie par le code des assurances – Siège social : 2 rue Vasco de Gama – SAINT-HERBLAIN – 44931 NANTES CEDEX 9 – RCS Nantes 343 142 659 – Code NAF : 660 E

Les prestations « Crédit Mutuel Protection Vol » sont fournies par EURO PROTECTION SERVICES (EPS) – Siège social : 30 rue du Doubs – 67100 STRASBOURG – S.A.S. au capital de 1 600 000 euros – R.C.S. STRASBOURG 403 946 643 – Code APE 8020Z – Tel : 0 820 39 88 00 – Fax : 03 88 39 88 25. EPS dispose de l'Autorisation Administrative délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 17/12/1999 qui ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. Activité privée de surveillance.

Crédit Mutuel
de Bretagne

LA banque à qui parler

Libellés des opérations bancaires courantes

A/ Opérations au crédit du compte			Norme CCSF/CFONB	
N°	Intitulé de l'opération	Définition de l'opération	Mots clés-étendus	Mots-clés réduits
1	Versement d'espèces	Votre compte est crédité du montant d'un versement d'espèces.	versement	vrst
2	Réception du virement	Votre compte est crédité du montant d'un virement.	virement	vir
3	Remise de chèque(s)	Votre compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèques(s).	remise chèque(s)	rem chq
B/ Opérations au débit du compte				
4	Emission d'un virement	Votre compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel.	virement	vir
5	Emission d'un chèque de banque	Votre compte est débité du montant d'un chèque émis à votre demande par votre banque.	chèque de banque	chq bq
6	Paiement d'un chèque	Votre compte est débité du montant d'un chèque que vous avez émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement.	chèque 'n° du chèque'	chq 'n° du chèque'
7	Paiement d'un prélèvement	Votre compte est débité du montant d'un prélèvement présenté au paiement par votre créancier.	prélèvement	prlv
8	Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)	Votre compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par votre créancier.	TIP	TIP
9	Paiement par carte (la carte est émise par votre banque)	Votre compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte.	carte	carte
10	Remboursement périodique de prêt	Votre compte est débité, à l'échéance contractuelle convenue, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.	échéance prêt	éch prêt
11	Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque	Votre compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de votre agence.	retrait (date)	ret (date)
12	Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	Votre compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.	retrait DAB et (date)	ret DAB et (date)
C/ Frais bancaires et cotisations				
13	Cotisation à une offre groupée de prestations	Votre compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre de prestations de services groupées.	cotisation "nom de l'offre groupée "	cotis "nom de l'offre groupée "
14	Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque au titre de l'abonnement à son offre de services de banque à distance.	abonnement "nom du service de la banque à distance "	abon "nom du service "
15	Cotisation carte	Votre compte est débité du montant de la cotisation de votre carte.	cotisation carte	cotis carte
16	Droits de garde	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour la conservation de votre portefeuille de valeurs mobilières.	droits de garde	ddg
17	Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque à chaque utilisation des services de banque à distance.	frais utilisation "nom du service "	frais util 'nom du service "
18	Frais de location de coffre-fort	Votre compte est débité du coût de la location de votre coffre-fort.	frais location coffre	frais coffre
19	Frais de mise en place d'un virement permanent	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour la mise en place d'un virement permanent.	frais mise en place virement permanent	frais mep vir per
20	Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour la mise en place d'une autorisation de prélèvement.	frais mise en place prélèvement	frais mep prlv
21	Frais d'émission d'un chèque de banque	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour l'émission d'un chèque de banque.	frais chèque banque	frais chq bq
22	Frais d'envoi de chéquier	Votre compte est débité des frais d'envoi postal de votre (vos) chéquier(s).	frais envoi chéquier	frais envoi chqier
23	Frais d'opposition carte par la banque	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque lorsque celle-ci s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de votre carte par vous-même.	frais opposition carte abusive	frais oppo carte abu

24	Frais d'opposition carte par le porteur	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand vous faites opposition sur votre carte.	frais opposition carte	frais oppo carte
25	Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand vous faites opposition sur un ou plusieurs chèques(s).	frais opposition chèque	frais oppo chq
26	Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand vous faites opposition sur votre (vos) chéquier(s).	frais opposition chéquier	frais oppo chqier
27	Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand elle vous a informé, par lettre, que vous avez émis un chèque sans provision	frais lettre information	frais lettre info
28	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Votre compte est débité des frais forfaitaires perçus par votre banque pour un rejet de chèque lorsque le montant du chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision est supérieur à 50 euros.	forfait pour chèque rejeté	forfait chq rejet
29	Frais d'opposition sur prélèvement	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand vous faites opposition au prélèvement présenté par votre créancier et pour lequel vous avez donné une autorisation préalable.	frais opposition prélèvement	frais oppo prlv
30	Frais par avis à tiers détenteur	Votre compte est bloqué et débité des frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due.	frais avis tiers détenteur	frais atd
31	Frais par paiement d'un prélèvement	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour le paiement d'un prélèvement présenté par votre créancier.	frais prélèvement	frais prlv
32	Frais par prélèvement impayé	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand le solde disponible de votre compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par votre créancier.	frais prélèvement impayé	frais prlv imp
33	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque que la vôtre, et situé dans l'UE	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque quand vous faites un retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque que la vôtre, et situé dans l'UE.	frais retrait DAB UE	frais ret DAB UE
34	Frais par saisie attribution	Votre compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire initiée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due.	frais saisie-attribution	frais sais
35	Frais par virement occasionnel non automatisable émis dans l'UE	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour l'émission dans l'UE (y compris en France) d'un virement occasionnel de votre compte vers un autre compte lorsque que vous n'avez pas fourni l'identité du bénéficiaire ou que cette identité est incorrecte. En France, cette identité est fournie par le relevé d'Identité Bancaire (RIB) et dans l'UE par le numéro de compte du bénéficiaire, l'International banking Account number (IBAN) accompagné du code de la banque du bénéficiaire Bank Identifier Code (BIC).	frais virement non automatisable	frais vir non aut
36	Frais par virement occasionnel automatisable émis dans l'UE	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour l'émission dans l'UE (y compris en France) d'un virement occasionnel, de montant inférieur ou égal à 12 500 € ⁽¹⁾ , de votre compte vers un autre compte en fournissant l'identité correcte du bénéficiaire. En France cette identité est fournie par le Relevé d'Identité bancaire (RIB) et dans l'UE par le numéro de compte international du bénéficiaire, l'International Account Banking Number (IBAN) accompagné du code de la banque du bénéficiaire (Bank Identifier Code) BIC ⁽²⁾ .	frais virement automatisable	frais vir aut
37	Frais sur virement permanent	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour l'émission d'un virement permanent.	frais virement permanent	frais vir per
38	Frais de recherche de documents	Votre compte est débité des frais perçus par votre banque pour la recherche et l'édition, à votre demande, de documents concernant votre compte.	frais de recherche	frais rech
39	Intérêts débiteurs	Votre compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur de votre compte pendant un ou plusieurs jours.	intérêts débiteurs « TEG annuel »	Int deb

(1) Seuil révisable.

(2) Quand l'opération est réalisée dans une autre devise que l'euro, des frais de change sont perçus en complément.

Signification des libellés et abréviations utilisés sur le relevé de compte CMB

ABON	abonnement
ANN	annulation
BB	billet de banque
CARTE	paiement par carte
CDN	certificat de dépôt négociable
CHG	change
CHQ	chèque
CHQ BQ	chèque de banque
COM	commission
COTIS	cotisation
DAB	distributeur automatique de billets
DAT	dépôt à terme
DEB	débiteur
DEV	devises
ECH	échéance
ESCPTE	escompte
GAB	guichet automatique de banque
IMP	impayé
INT	intérêt
INTL	international
LCR	lettre de change relevé
MEP	mise en place
MVT	mouvement
PRLV	prélèvement
RBT	remboursement
RCH	rachat
REG	régularisation
REJ	rejet interbancaire d'une opération émise
REM	remise de moyen de paiement
RET	retrait
SBF	sauf bonne fin
SOUS ou SSC	souscription
TC	travellers chèques
TIP	titre interbancaire de paiement
VIR	virement reçu ou émis
VRST	versement
« F »	frais relatifs au fonctionnement du compte

**Crédit  Mutuel
de Bretagne**
LA *banque à qui parler*

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable
et de courtage d'assurances
1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Siren 775 577 018 RCS BREST - Orias : 07 025 585